

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2026-0182 Séance du Conseil : 15 JUIN 2026
ADHÉSION À L'ASSOCIATION INITIATIVE PAYS CATALAN (IPC) POUR L'ANNÉE 2026	

L'an deux mille vingt-six, le lundi 15 juin 2026 à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 08 juin 2026, en salle Albères, au siège Communautaire situé 3 impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Grégory MARTY, Président.

Étaient présents :

Julie SANZ, Patricia NADAL, Philippe KERAUFFRET, Claudine JUSTAFRE, Sylviane CONCAS, Didier LAFOND, Patrice AYBAR, Michelle MARCHAL, Christian RAMOS, Olivier BATLLE, Aurélie MAILLOLS, Rémi RULL, Anne MORLANS, Olivier CAPELL, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Steve FORTTEL, Nicolas DOUMENC, Laetitia PORTALES, Claude BARCIA, Martine CASAS-JOURDA, Roland CASTANIER, Gérard PUJOL, Martine NAUTE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Pierre ORTAL, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Grégory MARTY, Dominique VILVET, Jean ASTIE, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Catherine JEAN BRUNEL, Nathalie REGOND PLANAS, Yves PORTEIX, Béatrice DELAUNAY, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Véronique MONIER.

Étaient représentés :

Marc HUGONNET donne pouvoir à Julie SANZ, Mathieu MARTEL donne pouvoir à Claudine JUSTAFRE, Danielle FIGUERES donne pouvoir à Pierre ORTAL, Bruno GALAN donne pouvoir à Françoise DARCHE, Gilbert CRITELLI donne pouvoir à Marie-Thérèse IMBARD.

Étaient absents/excusés :

Charlotte EL FARROUJI, Jean-Claude ROYO.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 43

Nombre de suffrages exprimés : 48

Nombre de procurations : 5

Secrétaire de Séance :

Patrice AYBAR

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260615-DL2026-0182-DE
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026

Depuis plus de 20 ans, l'Association Initiative Pays Catalan (IPC) mobilise les acteurs publics et privés afin de favoriser la démocratisation de l'entrepreneuriat, le développement du territoire et la création d'emplois par la réussite des entreprises, quelle que soit leur taille.

Son action repose sur une approche globale visant à compenser le manque de moyens financiers et l'isolement des porteurs de projets grâce à un double accompagnement :

- Un soutien financier sous forme de prêt d'honneur
- Un accompagnement humain à travers le parrainage par des chefs d'entreprise.

Cet accompagnement, assuré durant les trois premières années d'activité, contribue à un taux de pérennité de 90 % des entreprises soutenues.

Le dispositif mis en œuvre par Initiative Pays Catalan vient renforcer les fonds propres des créateurs, repreneurs ou développeurs d'entreprise. L'association associe également les établissements bancaires qui interviennent en complément des prêts d'honneur, et s'appuie sur un réseau des bénévoles qualifiés.

Le partenariat entre Initiative en Pays Catalan et la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris s'inscrit dans une volonté commune de soutenir l'entrepreneuriat local et le développement économique du territoire.

Conformément au courrier d'appel à cotisation pour l'année 2026, le montant des adhésions est fixé chaque année par collège de membres. Pour les collectivités, la participation est établie à hauteur de 0.20 € par habitant. Ainsi, le montant de cotisation sollicitée pour l'année 2026 s'élève à 11 500 €.

Dans la poursuite du partenariat établi depuis 2017, l'offre de services proposée par Initiative Pays Catalan est détaillée dans le document annexé.

Il est précisé que cette dépense est inscrite au budget primitif 2026.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'adhésion 2026 de la Communauté des communes à Initiative Pays Catalan (IPC) pour un montant total de 11 500-€ (onze mille cinq cents euros), et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le renouvellement d'adhésion auprès de l'Association Initiative Pays Catalan (IPC) au titre de l'année 2026, pour un montant total de 11 500-€ (onze mille cinq-cents euros),

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice,

Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier,

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à M. le Président de l'Association Initiative Pays Catalan (IPC).

Résultat du vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 17/06/2026

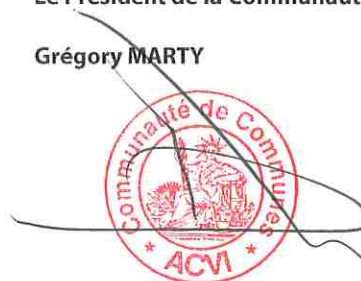
**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Le Secrétaire de séance

Patrice AYBAR



Grégory MARTY



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.